

APPEL A CANDIDATURE – CHEMIN DES ARTISTES EN HERBE

Depuis de nombreuses années, Valence Romans Agglo coordonne la manifestation *Chemin de peintres* dédiée aux arts visuels en milieu rural.

Dans le but de renforcer la diffusion de l'art sur le territoire et de soutenir la pratique artistique des amateurs, Valence Romans Agglo lance un nouveau dispositif d'éducation artistique et culturelle : **le Chemin des artistes en herbe**.

Ce dispositif d'interventions artistiques se déroule sur les communes rurales du territoire de Valence Romans Agglo et mêle sensibilisation à l'art et à la nature.

L'action se décline en 2 volets :

- l'un à destination des enfants (ateliers de création artistique et exposition des productions sur un sentier de randonnée)
- l'autre à destination des artistes amateurs adultes exposant sur le *Chemin de peintres* (masterclass).

Les objectifs :

- renforcer la diffusion des arts visuels sur le territoire de Valence Romans Agglo
- participer à l'équilibre des propositions sur le territoire
- préserver l'environnement à travers la sensibilisation du jeune public
- développer la pratique artistique des amateurs par la découverte de techniques artistiques

I. 1^{er} VOLET POUR LE JEUNE PUBLIC

Le premier volet consiste à réaliser des **ateliers de création artistique** auprès d'un groupe d'enfants. Les productions issues des ateliers **seront exposées dans le cadre d'une installation éphémère sur un sentier de randonnée**. Ce sentier artistique éphémère sera inauguré lors d'un temps fort en juin.

A cette fin, un pôle d'intervenants est constitué avec **l'artiste plasticien** professionnel retenu dans le cadre de l'appel à candidature, de **deux étudiants** de l'Ecole Supérieure d'Art et Design de Valence (ESAD) et **d'un intervenant pédagogique nature**.

Les ateliers de création artistiques sont conduits par l'artiste sélectionné assisté des étudiants.

Le volet de sensibilisation à l'environnement est porté par l'intervenant nature.

➤ OBJECTIFS

- Mettre en place plusieurs interventions pédagogiques et artistiques au sein **d'un groupe d'enfants** de 6-12 ans dans un centre de loisir (ACM)
- **Parrainer deux étudiants** de l'ESAD afin qu'ils acquièrent une autonomie et une pédagogie pour réaliser des ateliers de création artistique avec le public enfant.
- Intégrer **la dimension environnementale** en lien avec un intervenant nature : création des œuvres artistiques avec des **matériaux de récupération**
- **Proposer une installation avec les productions** des ateliers sur un sentier de randonnée : exposition éphémère et temporaire (d'une durée minimum de 3 semaines) respectueuse du cadre naturel

➤ DETAILS DES INTERVENTIONS

Phase préparatoire

- Une rencontre entre l'artiste et l'intervenant nature (2h) afin d'organiser la sortie nature et de choisir le projet de création artistique.
- Une rencontre entre l'artiste et les étudiants de l'ESAD (2h) afin de leur présenter le projet artistique et pédagogique et les préparer aux ateliers en centre de loisirs.

Ateliers de création

- Les interventions avec les enfants se feront sur une semaine des vacances scolaires, par demi-journées dans chaque centre de loisirs. L'artiste sera présent quatre demi-journées accompagné des deux étudiants. Les étudiants interviendront en autonomie sur deux demi-journées supplémentaires.
- **Lundi après-midi (3h)** : journée de repérage sur le sentier de randonnée en présence des étudiants et de l'intervenant nature ; sur ce temps l'objectif sera de repérer les lieux avec les enfants, de **sensibiliser à une thématique nature** avec l'intervenant nature et **collecter des matières** utiles à la réalisation des œuvres dans le cadre des ateliers artistiques.
- **3 demi-journées en centre de loisirs (2h d'intervention/jour) les mardi et mercredi matin et le vendredi après-midi** : ce temps est consacré à la réalisation des œuvres. L'artiste encadrera les ateliers artistiques et sera accompagné des deux étudiants de l'ESAD. *Rappel de l'objectif* : former les étudiants afin qu'ils puissent être autonomes sur 2 demi-journées le jeudi matin et le vendredi matin.

Installation du sentier

- **Journée d'installation des œuvres (5h)** : l'artiste retenu a en charge l'organisation de la mise en place des œuvres, produites dans le cadre des ateliers, sur le sentier de randonnée. Les enfants ainsi que les élèves de l'ESAD ne participent pas à cette journée d'installation.

En 2021, le sentier de randonnée retenu est situé sur la commune de Charpey.

Inauguration du sentier : invitation des enfants, leurs familles, et des intervenants sur le sentier artistique lors d'un temps fort.

II. 2nd VOLET POUR LES ARTISTES AMATEURS ADULTES

L'artiste retenu propose et anime une masterclass de 2h30 en direction des artistes amateurs adultes du territoire (présentation de son travail et d'une ou différentes techniques artistiques).

III. EXPOSITION

En complément du volet pédagogique, l'artiste pourra bénéficier durant un mois de l'espace d'exposition au sein de la nouvelle Médiathèque Latour-Maubourg à Valence, pour présenter ses œuvres en du 6 octobre au 6 novembre 2021.

IV. CALENDRIER

Journées préparatoires avec l'intervenant nature d'une part, les étudiants de l'ESAD d'autre part : **mars 2021**

Semaine d'intervention en centre de loisirs : **du 19 au 23 avril 2021**

Installation du sentier artistique : **1^{ere} semaine de juin**

Journée d'inauguration : **le 5 juin 2021**

Masterclass : **une demi-journée entre le 27 septembre et le 7 octobre 2021**

Exposition : **Du 6 octobre au 6 novembre 2021**

L'artiste s'engage à respecter le calendrier défini, être présent pour les interventions et le temps de restitution, participer aux temps de préparations des ateliers et d'installation de l'exposition éphémère.

V. REMUNERATION FORFAITAIRE

Une somme forfaitaire de 1125€ TTC sera versée à l'artiste retenu après la réalisation de l'ensemble du projet, incluant :

- 10h de préparation dont au minimum une rencontre avec l'intervenant nature et une rencontre avec les étudiants de l'ESAD
- 9h par Centre de loisirs sur une semaine d'intervention
- 5h pour l'installation des œuvres sur le sentier de randonnée.
- 2h30 pour la Masterclass

En plus de la rémunération forfaitaire, une mise à disposition à titre gracieux des espaces d'exposition de la Médiathèque Latour-Maubourg est proposée sur la période du 6 octobre au 6 novembre 2021.

Une prise en charge forfaitaire des frais de déplacement/logement/repas sera versée en fonction de la situation géographique de l'intervenant dans la limite maximum de 450€.

VI. DOSSIER DE CANDIDATURE

L'appel à candidature est réservé aux artistes professionnels.

Les dossiers de candidature devront contenir :

- La **fiche de renseignement** fournie en annexe et dûment complétée ;
- Une **note d'intention décrivant la démarche envisagée** dans le cadre du projet « chemin des artistes en herbe » :
 - Descriptif détaillé des ateliers (pédagogie/objectifs/moyens/matériaux)
 - Descriptif détaillé de l'exploitation envisagée des productions des ateliers en milieu naturel dans le cadre du temps fort
 - Descriptif de la masterclass
- Un **CV** dans lequel seront mentionnés le parcours artistique et les différentes expériences de résidences ou d'interventions en milieu scolaire ou extra-scolaire déjà menées ;
- Un **dossier artistique présentant un panorama des productions récentes** et un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche artistique.

Le dossier pourra contenir tout autre document que le candidat jugera utile de communiquer.

Pour faciliter l'examen des candidatures, **seuls les dossiers reçus sous forme électronique et en fichier PDF seront acceptés.**

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :

actionculturelle@valenceromansagglo.fr

- Objet : Candidature Chemin des artistes en herbe - Nom du candidat.

Si les documents sont trop volumineux, merci d'utiliser « WeTransfer ».

VII. NOMBRE DE CANDIDATS RETENUS

Dans le cadre de l'appel à candidature 2021 deux artistes seront sélectionnés pour le dispositif du « Chemin des artistes en herbe ».

Chaque artiste :

- interviendra dans un centre de loisirs
- aura la charge de la scénographie d'une partie du sentier
- réalisera et animera une masterclass

disposera de l'espace d'exposition à la Médiathèque Latour-Maubourg

Les co-candidatures sont recevables : deux artistes souhaitant s'associer sur l'ensemble des interventions peuvent déposer une seule et même candidature.

De même, les artistes souhaitant intégrer dans leur candidature un collectif d'artistes professionnels sont recevables (dans la limite de la rémunération forfaitaire prévue au titre V).

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS :

1er mars 2021

Contact

Direction Action culturelle et Patrimoine

04.75.79.25.10

actionculturelle@valenceromansagglo.fr

Valence Romans Agglo

1 place Jacques Brel - 26000 Valence

04 75 81 30 30 | valenceromansagglo.fr

